

FEDECHOSES

POUR LE FEDERALISME

1987 / 4

58

COPENHAGUE OU L'INCOHERENCE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT !

L'échec du Sommet de Copenhague mérite que l'on s'interroge sur le devenir de l'Europe, sans qu'il soit pour autant besoin de revenir sur les qualités et la capacité des peuples d'Europe à s'adapter aux mouvements du monde ; l'histoire en porte témoignage.

Alors, si les peuples ne peuvent être incriminés, vers qui doit-on se tourner ? vers les politiques, les chefs d'entreprises, les syndicalistes, les intellectuels ? ...

Les décideurs économiques et sociaux ont leur part de responsabilité !

Les penseurs aussi ! Mais la responsabilité première incombe sans conteste aux hommes politiques.

Ils ne peuvent se prévaloir de guider les nations en restant confinés à l'intérieur de leurs seules frontières ; ils ne peuvent prétendre prêcher la modernité et vouloir un marché intérieur européen en confortant le clientélisme et en protégeant le corporatisme.

La classe politique serait-elle dépassée ? Les gouvernants plus assez jeunes pour aller de l'avant ou déjà trop vieux pour affronter l'avenir ?

On ne peut accepter que des préoccupations d'ordre catégoriel et d'intérêts immédiats ou à court terme, hypothèquent l'avenir des jeunes générations !

L'imprévision de la classe politique dans les années 50 a conduit à mai 68 ; l'imprévision de la classe politique dans les années 60 et 70 a conduit à la fragilité d'un système économique générateur d'un taux de chômage inacceptable ; l'incohérence de la classe politique des années 80 conduira-t-elle au sous-développement de

EDITORIAL

L'Europe occidentale et à sa soumission aux "super puissances" qui s'entendent actuellement sur son dos ?

Réformer la Politique Agricole Commune et conforter le financement de la Communauté Européenne sont de bien petits problèmes qu'un peu de courage et d'intelligence auraient permis de régler à Copenhague.

Il est indispensable que tous les moyens soient donnés rapidement à la Commission Européenne pour accélérer le processus de réformes utiles à la réalisation du marché intérieur prévu pour le 31 décembre 1992, étape nécessaire vers l'Union Européenne.

Et parce que le seul organe institutionnel représentatif des peuples d'Europe est le Parlement européen, il est de sa responsabilité d'interpeller le Conseil européen et les Conseils des Ministres afin que dès le sommet du mois de février 1988, la Communauté européenne soit effectivement dotée des moyens de sa légitime ambition.

Le Comité Pour l'Union européenne s'associe dès à présent à toutes les initiatives que prendra le Parlement Européen en vue de forcer l'inertie des Etats et de leurs gouvernants.

De notre détermination dépend la crédibilité de l'Europe qui demeure le seul espace international garant de la démocratie, pour elle-même et pour les nations les plus démunies.

Réussir l'Europe c'est garantir la paix, la solidarité et les libertés ; alors, ne ratons pas l'an 2000 !

Alain REGUILLON
(Président du Comité pour
l'Union Européenne).

SOMMET EUROPÉEN DES 4/5 DÉCEMBRE 1987 COPENHAGUE : (COUP DE FROID SUR L'EUROPE)

"Des solutions auraient été possibles si le Conseil Européen, en suivant l'exemple du Parlement Européen, avait placé en priorité l'intérêt de la Communauté".

Ainsi parlait Lord PLUMB au lendemain de l'échec du sommet de Copenhague.

Dès lors, l'éternel problème de la simple méthode intergouvernementale se trouve de nouveau posé. En effet, comment peut-on croire que les hommes qui représentent uniquement l'intérêt particulier de leur pays - voire leurs intérêts électoraux - viennent à un sommet avec suffisamment de volonté politique pour aboutir ?

Car c'est bien la volonté politique qui fit défaut, et cette absence de cohésion et de volontarisme de la part du Conseil Européen paraît d'autant plus regrettable que les hasards (?) du calendrier permettaient la signature des accords américano-soviétiques seulement quelques jours après ce lamentable échec.

Pourtant, le principal point de désaccord, à savoir le budget 1988 proposé par la Commission, ne semblait qu'empreint de réalisme pour permettre l'aboutissement de ce marché intérieur de 1992 que l'on nous promet tant. Il faut de toutes façons réformer le financement de la Communauté, en diminuant les dépenses agricoles - qui représentent les 2/3 du budget actuel - au profit d'autres programmes et d'une meilleure répartition des richesses. Mais, en fin de compte, le Conseil Européen a maintenu sa politique qui est de ne rien décider.

Il ne sert à rien de chercher un bouc-émissaire : les douze sont responsables, certes à des titres divers, mais de façon collective. En effet, si la Grande Bretagne ne veut toujours pas céder sur la question de sa participation au financement, il faut savoir que la RFA défend âprement le revenu de ses agriculteurs, soutenue en cela par la France. Il faut savoir que l'Italie joue encore les pays pauvres, alors qu'elle talonne la France. Et, que le Danemark n'a

pas su proposer un renforcement de la dynamique communautaire, dans un sommet qu'il n'avait pas réellement préparé.

En outre, comment accepter que les spécialistes et le Conseil des Ministres se soient débarrassés de quantité de dossiers techniques qui sont venus s'accumuler à Copenhague ?

Désormais, la Communauté se trouve en crise, aussi bien d'un point de vue économique que politique. L'année 1988 commence alors qu'il n'existe pas de budget pour elle. L'échec s'avère tout aussi symbolique, puisque les deux grands ont discuté du désarmement en Europe, sans même nous consulter. Est-ce là l'Europe que l'on veut nous donner ?

Cependant, puisqu'il faut bien encore espérer, ne vaut-il pas mieux que la crise éclate au grand jour, plutôt que les douze s'entendent sur un mauvais compromis ? Assurément.

Mais, à condition que le sommet de Bruxelles soit un succès massif car l'Europe ne peut pas non plus se développer à force de crises répétitives et cycliques : les problèmes doivent être traités en profondeur et non plus résulter d'un marchandage diplomatique.

Ainsi, plus que jamais, une réforme du processus décisionnel doit avoir lieu, pour que les intérêts des Etats - au sein du Conseil - ne soient plus privilégiés, mais considérés au même titre que ceux des peuples, grâce à un rôle accru du Parlement Européen.

Alors l'Europe cessera peut-être de ressembler à un mauvais rêve pour devenir enfin une réalité.

Gilles GANTELET

Président de la JEF Rhône-Alpes.



Le Monde

Sondage sur l'Union européenne

Cette enquête a été réalisée entre le 12 octobre et le 24 novembre 1987 par les Instituts membres de "The European Omnibus Survey", dont pour la France, l'Institution de Sondage Laviaille. Quatre questions ont été posées à l'échantillon. En voici les résultats, tels qu'ils ont été publiés dans Le Figaro du 17 décembre 1987.

1. POUR OU CONTRE LES LOIS EUROPEENNES ?

"Etes-vous pour ou contre l'attribution au Parlement européen du pouvoir de voter des lois européennes directement applicables dans tous les pays membres, donc aussi dans (votre pays) ?"

| | B | DK | D | GR | E | F | IRL | I | L | NL | P | UK | CE 12 ⁽¹⁾ |
|---------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|----------------------|
| - Pour | 57 | 17 | 41 | 35 | 48 | 58 | 36 | 69 | 45 | 50 | 65 | 34 | 45 |
| - Contre | 17 | 67 | 33 | 25 | 12 | 22 | 35 | 15 | 32 | 25 | 17 | 53 | 28 |
| - Ne sait pas | 26 | 18 | 26 | 39 | 40 | 20 | 29 | 16 | 23 | 25 | 38 | 13 | 23 |
| | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

(1) CE indique les chiffres pour l'ensemble de la Communauté.

Un Européen sur deux (49 %) se prononce en faveur de l'attribution au Parlement européen du pouvoir de voter des lois qui seraient directement applicables dans chaque pays membre. Dans trois pays (Italie, France et Belgique), la majorité absolue des personnes interrogées se prononce en ce sens : c'est encore la majorité relative dans la plupart des autres pays. En Irlande, partisans et adversaires sont à égalité. Seulement au Royaume-Uni (34 % pour et 53 % contre) et au Danemark (17 % pour et 67 % contre) la majorité des citoyens interrogés se prononce négativement.

2. POUR OU CONTRE UN GOUVERNEMENT EUROPEEN ?

"Etes-vous pour ou contre la formation d'un gouvernement européen responsable devant le Parlement européen ?"

| | B | DK | D | GR | E | F | IRL | I | L | NL | P | UK | CE 12 |
|---------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| - Oui | 55 | 13 | 41 | 38 | 50 | 60 | 39 | 70 | 52 | 45 | 42 | 31 | 48 |
| - Non | 12 | 44 | 28 | 21 | 10 | 19 | 23 | 11 | 20 | 25 | 14 | 45 | 24 |
| - Ne sait pas | 33 | 23 | 31 | 41 | 40 | 21 | 38 | 19 | 28 | 30 | 44 | 24 | 28 |
| | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

Les réponses au sujet de la formation d'un gouvernement européen sont, dans l'ensemble, de même ordre de grandeur que les réponses à la question précédente, avec toutefois une proportion légèrement plus grande de non-réponses. De nouveau, Italiens, Français et Belges viennent en tête, respectivement 70 %, 60 % et 55 % d'opinions favorables; près des deux tiers des Danois et de la moitié des Britanniques sont contre. En bref, abstraction faite des non-réponses, la balance penche du côté positif dans dix pays sur douze.

3. LES COMPETENCES DU GOUVERNEMENT EUROPEEN

"Si oui (à la question n° 2), parmi les domaines suivants, quels sont ceux qui devraient être pris en charge par le gouvernement européen ?" (Liste montrée)

| | B % | DK % | D % | GR % | E % | F % | IRL % | I % | L % | NL % | P % | UK % | CE 12 % |
|--|--------|---------|--------|---------|--------|--------|----------|--------|--------|---------|--------|---------|------------|
| - La sécurité et la défense | 33 | 9 | 23 | 23 | 29 | 43 | 19 | 37 | 31 | 24 | 17 | 20 | 29 |
| - La protection de l'environnement | 29 | 11 | 33 | 22 | 28 | 29 | 18 | 30 | 40 | 36 | 21 | 19 | 29 |
| - La monnaie | 25 | 6 | 21 | 20 | 17 | 36 | 18 | 23 | 30 | 18 | 11 | 10 | 21 |
| - La coopération avec les pays en voie de développement | 22 | 6 | 20 | 14 | 26 | 22 | 17 | 24 | 23 | 22 | 16 | 15 | 20 |
| - Les relations avec les pays extérieurs à la Communauté européenne (Etats-Unis, Chine, Japon, etc.) | 27 | 7 | 24 | 13 | 19 | 25 | 14 | 26 | 26 | 22 | 10 | 18 | 21 |
| - La recherche scientifique et technologique | 35 | 9 | 27 | 19 | 29 | 40 | 21 | 39 | 37 | 23 | 13 | 18 | 29 |

Totaux supérieurs à 100 en raison du choix multiple.

Dans l'ensemble, trois domaines viennent en tête, cités chacun par 29 % des personnes interrogées (soit environ six sur dix parmi celles qui sont en faveur de la formation d'un gouvernement européen): la sécurité et la défense, la protection de l'environnement, la recherche scientifique et technologique. On observe peu de différences d'un pays à l'autre, dans le classement de ces divers domaines de compétence, si ce n'est que, parmi les partisans de la formation d'un gouvernement européen, la protection de l'environnement est plus fréquemment citée que les autres domaines au Danemark, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Luxembourg, tandis que la sécurité et la défense l'est en France et au Royaume-Uni.

4. QUE FAIRE SI CERTAINS PAYS SE DECLARENT CONTRE L'UNION EUROPEENNE ?

"Supposons qu'une majorité des douze pays membres de la Communauté européenne soient d'accord pour la formation de l'Union européenne, mais que deux ou trois pays ne soient pas d'accord. Pensez-vous que les pays qui sont d'accord devraient créer entre eux cette Union européenne, ou pensez-vous qu'il faudrait renoncer au projet ?"

| | B | DK | D | GR | E | F | IRL | I | L | NL | P | UK | CE 12 |
|----------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| - Créer l'union européenne | 54 | 20 | 49 | 37 | 48 | 63 | 34 | 75 | 63 | 48 | 59 | 33 | 52 |
| - Renoncer au projet | 20 | 64 | 31 | 24 | 14 | 22 | 34 | 13 | 23 | 30 | 13 | 49 | 27 |
| - Ne sait pas | 26 | 16 | 20 | 39 | 38 | 15 | 32 | 12 | 14 | 22 | 28 | 18 | 21 |
| | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

L'hypothèse est plausible que certains pays ne soient pas d'accord pour former l'Union européenne : les réponses aux deux questions précédentes l'ont confirmé. Que faudrait-il faire dans ce cas : créer l'Union européenne sans que tous les pays de la Communauté en fassent partie, ou renoncer au projet ? Les réponses ne sont pas surprenantes. Dans les pays qui sont le plus favorables à un gouvernement européen et à l'extension des pouvoirs du Parlement européen (Italie, France, Belgique), la grande majorité des citoyens estime qu'il faudrait aller de l'avant et créer l'Union européenne. Au contraire, dans les pays où la majorité est actuellement opposée à un gouvernement européen et à un Parlement européen puissant (Royaume-Uni et plus encore Danemark), la réponse qui prévaut est que les autres pays devraient renoncer au projet.

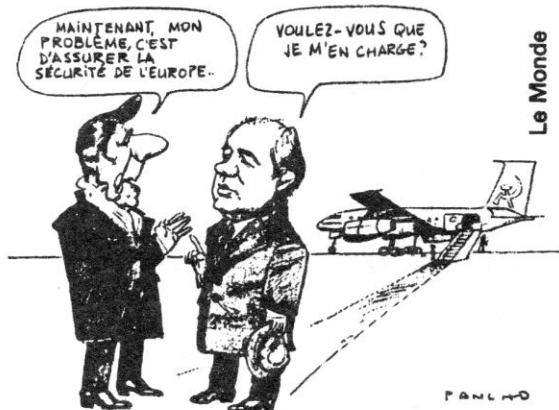
DÉFENSE EUROPÉENNE : RIEN NE SERT DE COURIR ?...

"Accord historique" pour la paix ? Affaiblissement de l'Europe ? Nouveau Munich ? Tous les jugements ont été portés sur le traité de désarmement signé à Washington par MM. Reagan et Gorbatchev. Toutes ces appréciations, même les plus excessives, comportent certes une part de vérité, mais ne sont guère constructives. C'est une véritable leçon qui doit être tirée de cet événement - une de plus : l'Europe de la défense est devenue une nécessité pressante.

La gravité du sommet de Washington ne réside pas tant dans le désarmement nucléaire de l'Europe que dans l'absence totale de celle-ci dans les négociations. L'exemple pourtant frappant de Reykjavick n'a pas suffi et l'on peut se demander combien de nouvelles décisions capitales concernant son avenir devront être prises sans elle avant que l'Europe ne prenne conscience de son impuissance et de sa dépendance, et ne s'empare définitivement de son propre destin.

Le résultat simple et concrêt des accords du 8 décembre, c'est une Europe presque désarmée et pourtant toujours menacée. Mais la situation pourrait se clarifier davantage encore si se concrétisait cette option "triple zéro" que l'on voit déjà se profiler à l'horizon : ce serait la dénucléarisation complète de l'Europe, avec la suppression des missiles de portée inférieure à 500 Km.

Or, cette fameuse "transparence" aujourd'hui à la mode en URSS s'applique aussi bien à la stratégie à long terme de cette puissance : il est clair que le désarmement de l'Europe et le déséquilibre des forces qui en résultera en faveur du Pacte de Varsovie constitue une étape dans la tactique soviétique, qui vise à la déstabilisation et à la "finlandisation" de l'Europe occidentale.



A cause d'un accord entre un président vieillissant regardant vers les manuels d'histoire des générations futures et un dirigeant d'une nouvelle race, intelligent et aux dents longues, c'est l'alliance américano-européenne qui se trouve mise en péril, mais surtout la cohésion encore bien faible d'une Europe embryonnaire. Car, le neutralisme risque de gagner du terrain dans certains pays européens, au premier rang desquels la RFA.

Il est devenu impératif pour l'Europe d'empêcher un éventuel retrait américain, de sauvegarder l'Alliance Atlantique en prouvant enfin aux Etats-Unis qu'elle est prête à assumer sa part de charges et de responsabilités pour sa propre défense. Le problème principal ne réside pas dans les différences de stratégies nationales ou d'appréciations sur le danger ou l'utilité de la force de dissuasion nucléaire. Il faut avant tout admettre la nécessité d'une stratégie européenne commune. Les divergences d'opinion se résorberont d'elles-mêmes, devant l'évidence.

Certains groupements européens se félicitent ouvertement de la mise en place de programmes communs de construction d'armements : hélicoptère franco-allemand, missile franco-britannique, etc. Mais ces armes, devant répondre à des besoins nationaux différents, ne sont que des compromis, donc inefficaces.

Il est encore trop tôt pour une défense intégrée à douze. Mais il est possible pour quatre ou cinq pays de lancer le mouvement. L'UEO serait ainsi le cadre idéal, mais à condition d'en modifier radicalement le fonctionnement par la mise en place d'une véritable autorité intégrée et souveraine dans son seul domaine de compétence.

Alors que s'est clos, deux jours auparavant, le lamentable Conseil Européen de Copenhague, les accords de Washington sanctionnent une fois de plus une évidence que les acteurs de la vie politique en Europe semblent persister à regarder avec des yeux de taupes. Mais aujourd'hui, l'enjeu est sans comparaison avec les problèmes économiques dans lesquels s'engluent déjà toutes les discussions.

La menace ne pèse plus seulement sur la croissance économique de l'Europe, mais sur sa liberté même, ses valeurs démocratiques, son indépendance.

Xavier COMTE

UN MODÈLE FÉDÉRALISTE POUR L'AVENIR DE L'EUROPE

L'équilibre des pouvoirs qui anticipe l'Etat du futur

Malgré les amendements qu'elle a subis, les mécanismes institutionnels de la constitution américaine n'ont pas été altérés dans leur substance et ceci peut paraître miraculeux, si l'on prend en compte les changements fréquents et tumultueux des constitutions dans les pays du vieux continent. Le secret de cette extraordinaire longévité réside dans les innovations qu'elle a apportées dans la manière d'organiser le pouvoir politique et qui correspondent aux exigences de la société contemporaine.

Tout d'abord, il convient de rappeler que les colonies anglaises de la côte atlantique de l'Amérique du Nord, devenues en 1776 treize Républiques indépendantes, fondèrent une Union sans pour autant lui attribuer un pouvoir au dessus des Etats. Le Congrès Continental, au sein duquel se réunissaient les représentants des Etats, ne pouvait en conséquence qu'enregistrer les divergences et les conflits entre les Etats. Par conséquent, les rivalités commerciales, les disputes territoriales, l'instabilité politique risquaient de renverser la Confédération. Les auteurs de la constitution fédérale étaient persuadés que le défaut radical de l'organisation des Etats-Unis résidait dans l'absence d'un pouvoir réel au-dessus des Etats. Ils savaient que, pour arriver à leur unité, il était nécessaire de conférer des pouvoirs réels au gouvernement central.

Malgré la grande différence dans le contexte historique, la précarité de l'union entre les Etats de la Communauté Européenne a les mêmes causes. C'est pour cette raison que les Etats-Unis constituent un modèle pour l'Europe. Et la valeur de ce modèle réside dans le fait que "l'Union Européenne a été réalisée en Amérique", comme l'a écrit Henry Steele Commager. La Constitution des Etats-Unis est considérée comme une forme nouvelle d'Etat. Ceci est confirmé par les congrès, les articles, les essais et les livres qui se sont multipliés à l'occasion du bicentenaire.

Il en ressort un seul aspect de la nouvelle forme d'organisation politique : la séparation de pouvoir entre le gouvernement central et les gouvernements régionaux. En effet, le gouvernement fédéral n'a pas l'ensemble des compétences que possèdent les Etats unitaires. Ses compétences sont

limitées : il s'agit du minimum indispensable pour assurer l'unité politique et économique. Les compétences en matière de politique étrangère et de défense permettent d'éliminer les frontières militaires entre les Etats.

Les compétences en matière monétaire et douanière ainsi que les compétences en matière fiscale permettent de faire tomber les obstacles à l'unification du marché. Les gouvernements des Etats bénéficient de la pleine faculté de s'auto-gouverner dans toutes les autres matières. Dans toutes ces autres matières ils ne sont donc pas subordonnés au Gouvernement central, comme cela est le cas dans les Etats unitaires mais ils sont complètement indépendants. La relation entre les deux niveaux de gouvernement au sein de la Fédération n'est donc pas un rapport hiérarchique entre le supérieur et l'inférieur mais un rapport de coordination entre des pouvoirs indépendants.

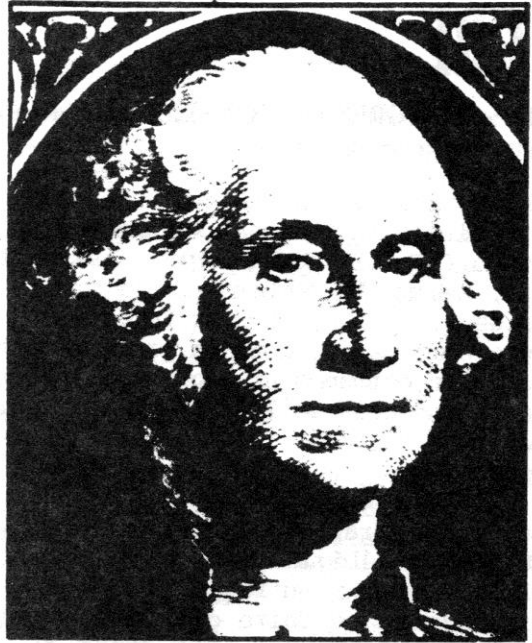
Cette forme de séparation du pouvoir constitue aussi la limitation de pouvoir la plus forte que l'on ait jamais expérimentée dans l'histoire et donc, par conséquent, la garantie constitutionnelle la plus solide pour la défense de la liberté des citoyens contre les abus et les arbitraires du gouvernement. Cette opinion est encore aujourd'hui valable, même si les institutions des Etats-Unis ont subi un processus de centralisation progressif.

Il y a cependant un aspect de la Constitution des Etats-Unis que la culture politique a tenu dans l'ombre : il s'agit du fait qu'elle constitue également une forme nouvelle d'organisation internationale. Ce qui fait l'originalité de la Fédération est le fait qu'elle représente la forme la plus efficace de limitation de la souveraineté extérieure de l'Etat que l'on ait jamais expérimentée. Elle possède un pouvoir efficace au-dessus des Etats mais la souveraineté du gouvernement fédérale cohabite avec celle des gouvernements régionaux : chaque centre de pouvoir est souverain dans son propre domaine. Ce principe d'organisation politique permet de transformer les rapports de force existant entre les Etats en rapports juridiques et de résoudre ainsi les conflits entre les Etats sur la base d'une loi contraignante.

L'union des Etats a résisté à l'épreuve du temps grâce à une simple décision : l'attribution au gouvernement fédéral de la souveraineté militaire, d'une souveraineté fiscale limitée et de la souveraineté douanière et monétaire. Et c'est là le problème que la Communauté Européenne, toujours en équilibre instable entre unité et division, doit encore résoudre.

Il est vrai que les Etats-Unis sont une fédération partielle, qui a éliminé la guerre uniquement à l'intérieur de ses propres frontières ; ils sont, par conséquent, une fédération imparfaite, avec une raison d'Etat qui leur est propre. Et cette même réflexion serait valable pour les Etats-Unis d'Europe. Mais cette imperfection dépend du fait que, jusqu'à présent, les institutions fédérales se sont réalisées uniquement dans une partie du monde. Il reste incontestable que, partout où les institutions fédérales se sont affirmées, les Etats perdent le pouvoir de faire la guerre, les relations internationales perdent leur caractère de violence et la raison d'Etat perd sa fonction de force motrice de l'histoire. On peut donc affirmer que la raison d'Etat est le produit de l'organisation du Monde en Etats souverains et qu'elle cesse d'agir partout où l'on dépasse le principe de la souveraineté illimitée de l'Etat.

Il existe toutefois une autre particularité de l'institution fédérale pleine d'implications importantes pour le monde contemporain : cette particularité que le plus génial parmi les pères fondateurs de la Constitution nordaméricaine, Alexander Hamilton, a défini comme "l'élargissement de l'orbite" du gouvernement démocratique. Le régime fédéral, grâce au dédoublement de la représentation démocratique, permet de concilier les avantages des petites et des grandes dimensions. D'une part, dans les petites dimensions, les individus ont plus de possibilités de participer directement et avec continuité, à la prise de décisions politiques. Le pouvoir est par conséquent soumis à un contrôle plus direct de la part de la population et les communautés locales peuvent ainsi bénéficier d'une large autonomie pour s'auto-gouverner.



Alexander HAMILTON

D'autre part, les conditions modernes de la production industrielle et de la technique militaire, nécessaires pour le maintien du développement économique et de l'indépendance politique, requièrent les grandes dimensions. De plus, les institutions fédérales permettent d'étendre la démocratie au niveau international, en soumettant au contrôle populaire cette partie de la vie politique (les relations internationales) qui est laissée à l'affrontement diplomatique et militaire entre les Etats et qui appartient encore à l'"Etat de nature".

Alors que la démocratie directe permet de réaliser la liberté politique dans la cité-Etat et que la démocratie représentative permet de réaliser la liberté politique dans l'Etat national, le gouvernement démocratique supranational permet l'unification des différentes communautés nationales et la réalisation de la participation politique sur une étendue territoriale illimitée.

Tout ceci met en évidence de quelle façon la constitution des Etats-Unis, interprétée comme une formule nouvelle d'organisation internationale, continue à être une source d'inspiration dans la recherche d'une réponse aux problèmes d'une Europe et d'un monde toujours plus étroitement interdépendant

Lucio LEVI.

(traduit de l'italien par Ivanna Graziani)

CCRE

CCRE - CONGRÈS RÉGIONAL, RHÔNE-ALPES LYON, 5 DÉCEMBRE 1987

Près de 200 personnes dont de très nombreux élus locaux, ont participé aux travaux du C.C.R.E. Rhône-Alpes. Les participants, venus de nombreuses communes jumelées de la région, se sont répartis en plusieurs commissions dont la première a traité de "les communes et régions d'Europe face aux échéances de 1989 (élections européennes) et de 1992 (réalisation du marché unique)".

Dans son rapport introductif Alain REGUILLON, délégué régional adjoint du CCRE, a entre autre déclaré : "Nul ne doit vraiment se faire d'illusions quant à la portée réelle de cette étape de 1992. Les Etats ne feront vraiment des efforts d'intégration que si l'opinion publique se mobilise... La responsabilité des élus est grande dans la préparation de leurs administrés à l'ouverture de 1992 qui, au-delà

des marchandises et des capitaux, devrait voir la libre circulation des personnes. C'est pourquoi cette échéance de 1992, ne peut se concevoir sans considérer celle de 1989, qui verra pour la 3ème fois le Parlement Européen élu au suffrage universel direct... Nous disposons d'un an et demi pour engager des initiatives locales et mobiliser pleinement les citoyens de nos communes".

Le rapporteur a conclu son introduction aux débats en engageant les élus locaux présents à s'interroger sur la dimension communale et sur l'organisation territoriale de la France, en particulier sur la disproportion existant en ce domaine entre la France et ses partenaires.

RÉSOLUTION

Réunis à Lyon en Congrès régional, les représentants des communes et des comités de jumelage de la région "Rhône-Alpes" inscrivent leurs travaux dans la perspective du marché intérieur prévu par l'Acte Unique Européen pour le 31 décembre 1992.

Conscient des difficultés que représente la réalisation de l'Acte Unique, le CCRE souligne toute la nécessité qu'il y a de tenir les échéances : il contribuera à ce que le marché intérieur soit réalisé dans les délais prévus.

en conséquence :

1/ Le Congrès fait sien le projet de pétition présenté par les responsables européens du CCRE aux communes, départements et régions ;

2/ Le Congrès insiste sur la nouvelle dimension du rôle des jumelages qui doivent évoluer vers des activités de formation du citoyen européen ;

3/ Le Congrès souligne que l'engagement des communes pour la cause de l'unité européenne, notamment en matière de jumelage, doit dépasser les clivages politiques ;

4/ Le Congrès invite les maires et tous les élus communaux à donner aux comités de

jumelage les moyens utiles à la conduite d'une mission d'information et de formation européenne qui doit, outre leurs activités traditionnelles, leur être pleinement reconnues ;

5/ Le Congrès formule le vœu que les programmes de l'Education Nationale fassent une plus large part, et ce dès l'école élémentaire, à la formation européenne ;

6/ Le Congrès rappelle que les relations historiques et humaines entre les pays de la Communauté Européenne et ceux du Sud génèrent une solidarité qui doit s'exercer pleinement, tant au niveau des communes qu'au niveau communautaire ; ceci implique que la solidarité intercommunautaire s'exprime aussi pleinement ;

7/ Le Congrès souligne que cette solidarité entraîne des modifications profondes dans les domaines de nos relations avec le Sud, qui doivent être fondées sur des intérêts réciproques et la préoccupation toujours présente que chacun ait sa juste place et sa juste part, d'où la nécessité d'une exigence et d'une écoute attentive de part et d'autre.

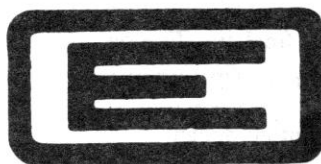
ILS SONT AVEC NOUS

UN INTERGROUPE FÉDÉRALISTE AU PARLEMENT BELGE

Grâce à l'engagement des fédéralistes belges et en particulier de Ludo DIERICKX, militant de vieille date et maintenant député écologiste, un inter-groupe fédéraliste s'est constitué ces derniers mois au Parlement belge. Avant les dernières élections il était composé de 45 parlementaires, députés et sénateurs, venant de Flandres tout comme de Wallonie.

Particulièrement importante est l'adhésion de participants de premier plan à la vie politique et parlementaire belge. Au cours de la réunion constitutive et sur proposition de Charles Ferdinand NOTHOMB, chrétien démocrate et ancien ministre de l'intérieur, Ludo DIERICKX a été porté à la présidence, deux vice-présidentes ont également été élues, Antoinette SPAAK (front démocratique des francophones) et Monique RIFFLET (parti socialiste).

Les membres de l'inter-groupe ont décidé de se réunir mensuellement, en présence des représentants de l'UEF belge avec lesquels ils ont déjà coopéré lors de la préparation de la manifestation de Bruxelles.



Des beurs à Verdun

Le « charter pour les droits civiques » de l'association France Plus a déposé, mercredi matin 11 novembre, une gerbe « à la mémoire des Africains morts pour la France » au cimetière musulman de Douaumont, près de Verdun. « Au moment où l'on engage une réflexion sur la nationalité française, il était important de rafraîchir la mémoire des Français en leur rappelant que cinq cent mille Africains ont versé leur sang pour la démocratie de ce pays pendant les deux dernières guerres mondiales », a déclaré le président de France Plus, M. Areski Dahmani, en précisant que la cérémonie se renouvellerait chaque année. Le « charter pour les droits civiques » est composé de dix jeunes beurs qui effectuent un périple de cinquante jours à travers la France, afin d'inciter les jeunes Français issus de l'immigration et les fils de harkis à s'inscrire sur les listes électorales.

WAWF

PHILADELPHIE, 6-13 AOÛT LE CONGRÈS DES FÉDÉRALISTES MONDIAUX

Les fédéralistes mondiaux se sont réunis à Philadelphie, la ville où fut rédigée, il y a 200 ans, la constitution des USA, pour participer à leur 20ème Congrès et à un symposium sur le renforcement des Nations-Unies.

Les délégations les plus nombreuses étaient naturellement celles des Etats-Unis et du Canada, mais également celles du Japon (près de 50 participants), de l'Inde et du Pakistan, et de différents pays européens, en particulier de Scandinavie et de Hollande, mais encore de Grande-Bretagne, d'Allemagne Fédérale, d'Italie, de Suisse et de France. Au symposium lui-même participaient en outre de nombreux fonctionnaires et diplomates de l'ONU, en particulier chinois et soviétiques.

Les travaux du Congrès se sont déroulés en quatre commissions traitant des thèmes suivants : désarmement et sécurité, développement du patrimoine commun de l'humanité, renforcement des Nations-Unis et enfin droits de l'homme.

Il est important enfin de noter que ce Congrès de Philadelphie, après celui de l'UEF à Strasbourg, a réaffirmé l'intention des fédéralistes mondiaux de développer leurs contacts avec les fédéralistes européens et que l'intérêt pour une étroite collaboration, 40 ans après la fondation des différentes organisations était réciproque. L'élection de Lucio LEVI comme membre de l'Executive Committee de la WAWF (World Association for World Federation) en est un autre signe indubitable.

La revue Le Fédéraliste publiera d'ici à quelques semaines (n°3/1987) une analyse de Lucio LEVI sur les réunions de Philadelphie ; nos lecteurs intéressés recevront un exemplaire de cette revue sur simple demande.



C P U E

Comité pour l'Union Européenne... réunions publiques... en bref.

- Lyon, Maison de l'Europe, le 22 mai 1987, le comité lance la campagne pour la Démocratie Européenne ; une conférence animée par Giovanni VIGO de Milan et François BOURGUIGNON de Bruxelles réunit plus de 50 participants.
- Bruxelles, le 28 juin, le Comité et le CCRE organisent un voyage en car avec une quarantaine de personnes qui participeront à la manifestation tenue à l'occasion de la réunion des Chefs d'Etat et de gouvernement.
- Lyon, Maison de l'Europe, le 7 octobre, Lucio LEVI, de Turin parle devant une cinquantaine de personnes du fédéralisme et de l'Union Européenne.
- Grenoble, Maison des Associations, le 9 octobre, première réunion du Comité dans cette ville avec une conférence de Lucio LEVI.
- Buis Les Baronnies, dans la Drôme, le 15 octobre, Alain REGUILLON parle devant cinquante personnes de la campagne pour la Démocratie Européenne.
- Lyon, Maison de l'Europe, le 5 novembre 1987, une dizaine de militants de la JEF et du Comité ont rencontré Ira STAUSS, coordinateur de l'Association to unite the Democracies de Washington.
- Bourgoin, le 3 décembre, Alain REGUILLON, parle de l'Acte Unique dans un lycée.
- Lyon, Maison de l'Europe, le 4 décembre, le Comité organise une conférence avec Monsieur Roger PARTRAT, député européen, qui annonce aux soixante participants son adhésion à l'inter-groupe fédéraliste du Parlement Européen.
- Vienne, Hôtel de Ville, le 16 décembre, Alain REGUILLON, parle devant soixante personnes de l'Acte Unique.

FEDECHOSES

POUR LE FEDERALISME

PRESSE FEDERALISTE

26 RUE SALA - 69002
LYON

Directeur de la publication
J.L. PREVEL

Comité de rédaction

J.F. BILLION
F. BLANCHARD
C. CABOCEL
J.M. DUBOS
A.M. GORDIANI
B. LESFARGUES
J.P. PASDELOUP
C. REVEYRAND
B. SAINT-GAL

Imprimerie BRESSAUD

Commission paritaire 56256

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| COPENHAGUE : l'incohérence des chefs d'état et de gouvernement ! | 1 |
| SOMMET EUROPÉEN DE COPENHAGUE : coup de froid sur l'Europe | 2 |
| SONDAGE SUR L'UNION EUROPÉENNE effectué pour le compte du groupe fédéraliste du Parlement européen | 3 |
| DÉFENSE EUROPÉENNE : rien ne sert de courir ?... .. | 5 |
| CONSTITUTION AMÉRICAINE : un modèle fédéraliste pour l'Europe. L'équilibre des pouvoirs qui anticipe l'Etat du Futur | 6 |
| CCRE - Congrès Rhône-Alpes | 8 |
| UN INTERGROUPE FÉDÉRALISTE AU PARLEMENT BELGE | 9 |
| Philadelphie, 6/13 Août | |
| CONGRÈS DES FÉDÉRALISTES MONDIAUX | 9 |
| CPUE - En bref | 10 |
| EUROPE : la peur du grand marché | 11 |
| CPUE : Lettre aux parlementaires Rhône-Alpes | 12 |

La perspective de 1992, si elle suscite des espérances, met aussi en évidence les contradictions et les lourdeurs bureaucratiques de la désunion européenne actuelle. L'article cité ci-dessous en est une bonne illustration.

31 DÉCEMBRE AU 6 JANVIER 1988 - L'ÉVÈNEMENT DU JEUDI

Europe : la peur du grand marché

*En théorie, l'acte unique entré en vigueur cette année marque la renaissance européenne.
En pratique, pays et lobbies freinent des quatre fers.*

On nous a décliné le message sur tous les tons, en l'enrobant le plus souvent d'un lyrisme échevelé. Grâce à l'entrée en vigueur de l'acte unique, 1987 serait le symbole, trente ans après sa création, d'un nouveau départ pour l'Europe. Charles Pasqua lui-même n'a pas hésité à affirmer que 1992 était une échéance autrement importante que les misérables élections françaises de l'an prochain. Impressionnante lucidité: si cet homme-là trouve le temps de penser, entre un charter de Maliens et un charter d'Iraniens, à l'autobus européen, on se trouve, à n'en pas douter, sur le droit chemin...

Mes premiers doutes, pourtant, datent de la rentrée. Un homme se présentant comme «fonctionnaire de la Communauté» m'informe lors d'un dîner des projets de l'union: «Voilà plus d'un an que je planche sur l'harmonisation de la sécurité et du bruit des tondeuses à gazon. Une mission presque impossible...» J'ai cru qu'il plaisantait, mais il s'est énervé: «Vous êtes bien naïf si vous croyez que l'harmonisation des

normes se fera un jour. C'est simple, nous sommes en retard dans tous les domaines...» Renseignements pris, l'homme des tondeuses avait raison. Six mois de délai supplémentaire pour mettre en place l'Europe de l'air, parce que l'Espagne refuse que les pistes de Gibraltar, dominion de la Couronne depuis le traité d'Utrecht (1713), soient inscrites sous la rubrique «aéroports britanniques.» Blocage total sur l'Europe des routiers, car l'Allemagne estime que l'insuffisante harmonisation sociale et fiscale du secteur «menace ses intérêts vitaux». Paralysie de la Communauté pour faire admettre aux entreprises publiques (transports, gaz, électricité, PTT, audiovisuel, hôpitaux...) qu'elles doivent accepter l'engagement des ressortissants d'autres pays de la CEE: les administrations concernées et les syndicats lèvent en effet leurs boucliers...

Les autres ambitions nécessaires au «grand marché intérieur»? Côté élimination des contrôles aux frontières, la seule décision prise en 1987 concerne... la créa-

tion d'un panneau unique européen pour indiquer ces frontières. Quant au «gros morceau», l'harmonisation fiscale, il s'en-sable lui aussi. Pour la France, la réduction du taux de TVA de 18,6% à 14% (niveau allemand) nécessiterait une contribution de 500 F par mois de tous les ménages soumis à l'impôt sur le revenu. Un rêve.

Faut-il, enfin, le rappeler? Le fonctionnement courant de la Communauté est gelé après l'échec du sommet des 4 et 5 décembre. Et il serait étonnant que le dossier agricole soit débloqué en février, juste avant les élections françaises et celles, tout aussi cruciales, qui auront lieu dans le Bade-Wurtemberg et le Schleswig-Holstein.

En attendant, grâce à la baisse du dollar, les Américains ont augmenté cette année leur volume d'exportations en Europe de plus de 15%. Tout en nous soutirant l'accès privilégié au marché espagnol de maïs, le droit de nous arroser de viande traitée aux hormones, et sans renoncer à tout entreprendre pour détruire le programme Airbus. Les Japonais, de leur côté, se redéploient sur les Douze sans difficulté, puisque leurs exportations en Europe ont fait un bon en avant de 80%. Mais, comme le fait remarquer le proverbe chinois, «on ne peut reprocher à une passoire d'avoir des trous». Même si la passoire, en l'occurrence, se trouve dans les têtes politiques. P.P.

un soutien: l'abonnement

ABONNEMENT

NOM Prénom

Adresse

NORMAL : 30 F SOUTIEN : 50 F MÉRITANT : 250 F

- Chèque à l'ordre de « Presse Fédéraliste »

- C.C.P. 2490 82 P LYON.

(nos supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS

Le Comité pour l'Union Européenne a adressé à tous les députés et sénateurs de la région Rhône-Alpes la lettre suivante :

"Monsieur le Sénateur" (le Député).

Le 14 février 1984, le Parlement Européen adopte le projet de traité pour l'Union Européenne par 237 voix pour, 31 voix contre et 43 abstentions.

Il manifeste ainsi la volonté des élus du peuple européen de contribuer à la constitution de la démocratie européenne.

La méthode intergouvernementale a, par la suite, dénaturé ce projet, pour aboutir à l'Acte Unique européen de Luxembourg dont l'un des objectifs est la réalisation du grand marché intérieur à l'horizon de 1992 - objectif déjà prévu pour la fin des années 1960.

Si cet accord interétatique est important, vous conviendrez qu'il n'est ni suffisant, ni vraiment réalisable si la Communauté européenne n'est pas dotée, dans un même temps, de pouvoirs exécutif et législatif réels.

Conscients que cette même méthode intergouvernementale qui a échoué jusqu'ici ne permettra pas de mener à bien cet objectif, si modeste soit-il, à l'horizon de 1992, plus de 180 Parlementaires européens se sont rassemblés dans un intergroupe fédéraliste.

Leur but est d'obtenir qu'à l'occasion de l'élection de 1989, le Parlement Européen, issu de ce suffrage, soit investi de la mission d'élaborer un Traité-Constitution de l'Union Européenne sur les bases du projet de 1984.

Cette initiative trouve un prolongement dans un certain nombre de pays sous deux formes complémentaires :

1/ la création de Comités pour l'Union Européenne, d'initiative populaire ;

2/ la mise en place, au sein des Parlements nationaux, d'intergroupes fédéralistes tel que cela existe déjà en Italie et en Belgique.

La France doit prendre toute sa place dans la réalisation de l'Union Européenne.

Il serait incompréhensible, alors que la Communauté Européenne est née de l'initiative d'hommes politiques français, que les élus de notre pays soient absents de ce grand débat démocratique.

Cette lettre a pour objet de vous demander d'engager, avec vos collègues, le processus qui permettra à l'Assemblée Nationale (au Sénat) de créer son propre intergroupe fédéraliste afin de contribuer à ce que 1989 soit véritablement la date historique qui verra la Communauté Européenne devenir enfin adulte.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à la présente et de la suite, je l'espère constructive, que vous apporterez à ma demande, rejoignant ainsi vos collègues des autres Etats membres de la Communauté Européenne....

FÉDÉCHOSES - POUR LE FÉDÉRALISME
26, Rue Sala - 69002 LYON

**DISPENSÉ
DE TIMBRAGE**

**LYON - PERRACHE
ROUTAGE 206**

~~10 rue de la Justice~~
10 rue de la Justice
~~LYON - PERRACHE~~